



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hélicoptère de la sécurité civile Martinique

Question écrite n° 19220

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte M. le ministre de l'intérieur quant à la sécurité des citoyens de Martinique. Depuis le 3 avril 2019, la Martinique est privée d'hélicoptère de la sécurité civile suite à une opération de secours en mer au cours de laquelle le Dragon 972 a malencontreusement heurté une ligne à haute tension. Afin d'y remédier, il a été envisagé, avant reconsidération, le recours au Dragon 973, option qui a, à juste titre, suscité la désapprobation immédiate des élus de la Guyane. C'est ainsi que par communiqué de presse daté du 17 avril 2019, soit deux semaines après l'accident, il a été annoncé d'une part le transfert en Hexagone du Dragon 972 en vue d'expertise et réparation et d'autre part la mutualisation des moyens jusqu'alors déployés en Guadeloupe. Cependant, cette solution n'est pas satisfaisante surtout si cette situation devait s'éterniser. En effet, cette mutualisation ne permet pas d'assurer des interventions de secours aux populations dans des conditions optimales et exclut de fait une intervention concomitante de Dragon en Martinique et en Guadeloupe si cela s'avérait nécessaire. Il y aurait alors un dilemme inextricable à trancher. Cette situation est d'autant plus inacceptable à l'approche des fêtes de Pâques, des week-ends prolongés du mois de mai et des grandes vacances scolaires qui sont des périodes indéniablement propices aux accidents en tout genre. L'accident d'avion de la direction générale de l'aviation civile qui a coûté la vie à son pilote le jeudi 18 avril 2019 vient corroborer le besoin de moyens conséquents dédiés à chacune des îles et à la Guyane, et ce pour des raisons évidentes de protection des populations. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures concrètes il entend prendre pour l'affectation immédiate en Martinique d'un nouvel hélicoptère de la sécurité civile au nom précisément de la « solidarité nationale » sur laquelle les Martiniquais, comme tous les citoyens français, doivent pouvoir compter.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19220

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4007

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)